PROCÈS-VERBAL N° 77

SÉANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Pauline Godat (VERT-E-S), présidente

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (Le Centre) et Gaëlle Frossard (PS)

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés : Jelica Aubry-Janketic (PS), Philippe Bassin (VERT-E-S), Amélie Brahier (Le Centre), Raphaël Ciocchi (PS), Quentin Haas (PCSI), Vincent Hennin (PCSI), François Monin (Le Centre), Magali Rohner (VERT-E-S), Stéphane Theurillat (Le Centre) et Thomas Vuillaume (PLR)

Suppléants : Hildegarde Lièvre Corbat (PS), Anita Kradolfer (VERT-E-S), Léonie Pelletier Esposito (Le Centre), Jude Schindelholz (PS), Thomas Schaffter (PCSI), Sophie Guenot (PCSI), Madeleine Juillard Schaller (Le Centre), Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S), Magali Voillat (Le Centre) et Aline Nicoulin-Riat (PLR)

La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés.

---

1. Communications

2. Election d'un-e remplaçant-e de la commission de l'environnement et de l'équipement

Sandra Nobs (PLR) est élue tacitement remplaçante de la commission de l'environnement et de l'équipement.

3. Election d'un-e remplaçant-e de la commission de la santé et des affaires sociales

Aline Nicoulin-Riat (PLR) est élue tacitement remplaçante de la commission de la santé et des affaires sociales.

4. Promesse solennelle d'un nouveau membre des autorités judiciaires

M. Georges Alain Schaller fait la promesse solennelle.

5. Questions orales

- Baptiste Laville (VERT-E-S) : Trains rapides entre Porrentruy et Delémont (partiellement satisfait)
- Sophie Guenot (PCSI) : Publication des résultats des épreuves cantonales de référence (satisfaite)
- Rolf Amstutz (PLR) : Plan d'urgence en cas de catastrophe climatique (satisfait)
- Yves Gigon (UDC) : Fermeture de la prison de Porrentruy, signe de démantèlement des autorités judiciaires en Ajoie ? (satisfait)
- Bernard Studer (Le Centre) : Factures d'électricité au Noirmont (satisfait)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS) : Récupération des dossiers médicaux par les patients (satisfaite)
- Rémy Meury (CS-POP) : Déni de la pénurie d'enseignants ? (partiellement satisfait)
- Didier Spies (UDC) : Guichet virtuel cantonal et formulaires de l'APEA (satisfait)
- Gauthier Corbat (Le Centre) : Piscine couverte de Porrentruy (partiellement satisfait)

- Florence Chaignat (PS) : Augmentation de la taxe d'étude à la HES-SO (partiellement satisfaite)

6. Rapport 2024 de la Section jurassienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Le rapport est présenté.

7. Motion interne no 157
Un plan égalité au Parlement jurassien.
Leïla Hanini (PS)

Développement par Géraldine Beuchat (PCSI).

Au vote, la motion interne no 157 est acceptée par 41 voix contre 13.

Présidence du Gouvernement

8. Motion no 1501
I.A. cas !
Gauthier Corbat (Le Centre)

Développement par l'auteur.
Le Gouvernement propose d'accepter la motion sous forme de postulat, ce que le motionnaire refuse.

Au vote, le résultat est de 28 voix pour et 28 voix contre ; la présidente tranche en faveur du rejet de la motion no 1501.

Délégation aux affaires jurassiennes

9. Modification de la législation portant sur la création du district de Moutier et la mise en place d'un guichet unique

L'entrée en matière n'est pas combattue.

9.1. Loi portant modification des actes législatifs liés à la création du district de Moutier (première lecture)

Tous les articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote final, en première lecture, la loi est acceptée par 57 voix contre 1.

9.2. Modification de la loi d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (LOGA) (première lecture)

Tous les articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote final, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 58 voix contre 1.

Département des finances

10. Modification de la loi sur le personnel de l'Etat (dispositions transitoires afin de définir les modalités encadrant la reprise du personnel de Moutier) (deuxième lecture)

Au vote final, en deuxième lecture, la loi est acceptée par 51 voix contre 6.

11. Modification de la Constitution de la République et Canton du Jura (introduction de dispositions transitoires concernant le frein à l'endettement) (première lecture)

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 50 voix contre 9.

Dispositions finales et transitoires, article 15 :
Gouvernement et majorité de la commission :
Pendant les années 2026 à 2031, il peut être dérogé aux alinéas 1 et 2 de l'article 123a pour neutraliser les effets de l'accueil de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura. La loi règle les modalités.

Minorité de la commission :
[1] Pendant les années 2026 à 2031, il peut être dérogé aux alinéas 1 et 2 de l'article 123a pour neutraliser les effets de l'accueil de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura. La loi règle les modalités.
[2] (nouveau) La totalité des montants neutralisés dans le calcul du mécanisme du frein à l'endettement en application de l'alinéa 1 doit être compensée.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 28 voix contre 23.

Tous les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote final, en première lecture, la modification de la Constitution est acceptée par 44 voix contre 14.

Le procès-verbal no 75 est accepté tacitement.

La séance est levée à 11h45.

Delémont, le 21 novembre 2024

La présidente : *Le secrétaire général :*
Pauline Godat *Fabien Kohler*